

Compte-rendu de la réunion CLCS de la carrière de Bouère du 11 Septembre 2012

Emetteur : Groupe Meac

Participants :

Groupe Meac : Mr Villedieu (Directeur de Production)
Mr Burgain (Directeur du site)

Mairie Bouère : Mr Chauveau (Maire)
Mr Labasque (1^{er} Adjoint)
Mr Avallart (2^{ème} Adjoint)

Sous-préfecture de Château-Gontier : Mme Quincé (Représentant la Sous-préfecture)

Associations : Mr Vauzelle (Mayenne Nature Environnement)
Mr Badier (Entre Taude et Bellebranche)

DREAL : Mr Serret (Ingénieur de l'industrie et des mines)

Communauté de communes : Mr Bouvet (Président)

Syndicat du bassin de la Taude : Mme Andre (Technicienne de rivière)
Mr Heriveaux (Président du syndicat)

Riverains : Mme Dreyfus
Mr Rocquefeuil

Destinataires : Les présents

Visite terrain

Compte tenu de l'ordre du jour conséquent et la carrière étant sans activité, il n'y a pas eu de visite de la carrière.

Présentation en salle

Lors de l'enquête publique, deux riverains ont exprimé leur intérêt pour participer au CLCS. L'invitation a été faite à la suite et nous avons eu le plaisir d'accueillir Mme Dreyfus et Mr Rocquefeuil.

Présentation par nos soins des impacts environnementaux liés à l'exploitation de la carrière (voir présentation jointe). Les résultats des mesures sont en totale conformité avec notre arrêté préfectoral.

Aucun incident environnemental concernant notre activité n'a été constaté en 2011.

Suite aux remarques soulevées lors de l'enquête publique, un point détaillé a été réalisé.

Questions posées sur la première partie de la présentation

Contexte

L'activité en août est-elle autorisée ?

L'exploitant précise que l'Autorisation Préfectorale (AP) autorise un fonctionnement normal au mois d'août mais que par principe et suivant les engagements pris en 2005, MEAC s'interdit de faire des tirs de mines ce mois-là. Depuis 2005, cette pratique est respectée.

Pourquoi les données des rapports de mesures ne sont-elles pas communiquées aux riverains ?

Le CLCS est un lieu d'échanges où les données mesurées sont commentées et un rapport est transmis aux participants après chaque réunion.

Par ailleurs, toutes les données sont commentées et communiquées tous les ans au service de la DREAL.

Une donnée ne peut être distribuée sans une explication et un commentaire.

MEAC est prêt, si le besoin se présentait, à expliquer et commenter une mesure en dehors de la CLCS de manière individuelle.

Eau

Que veut dire MES et DCO ?

MES correspond à Matières En Suspension.

DCO correspond à la Demande Chimique en Oxygène.

Sur le tableau des analyses des eaux rejetées, on observe une valeur à 25 mg/l en juillet 2011, pourquoi ?

Cette valeur est conforme au seuil réglementaire de 35 mg/l.

Cependant, dans un souci d'amélioration continue, nous avons étudié la situation et deux actions ont ainsi été menées, à savoir :

- Mise en service d'un nouveau système de filtration sur la Haveuse avec récupération des fines dans des big bag ;
- Amélioration des bassins de décantation des eaux de surface de la plate-forme de sciage.

Deux mesures par an sont effectuées, pourquoi ne sont-elles pas à la même date ?

Notre AP prescrit une mesure en période hivernale (sans activité) et une en période estivale (en activité). En fonction des disponibilités et des périodes d'exploitation ces mesures peuvent avoir des dates un peu décalées, mais cela n'a aucune incidence sur leur efficacité.

Pourquoi le puits situé au château du Bois Jourdan n'est-il pas suivi ?

Notre AP actuel préconise le suivi de 3 puits. Nous profiterons de la prochaine mesure hivernale pour réaliser une mesure sur ce puits, si le propriétaire est d'accord.

Dossier de renouvellement d'autorisation

Ci-dessous, le résumé des discussions et engagements pris lors des échanges au cours de cette réunion.

Stockage plate-forme

Suite à différents échanges, MEAC s'est engagé, suite à l'enquête publique et aux avis des services, à :

- Stocker uniquement des blocs sur un niveau ;
- Stocker un peu de granulats pendant la phase de réalisation de la plate-forme.

L'itinéraire emprunté par les camions restera le même qu'actuellement afin d'éviter de passer par le bourg. La signalisation sera renforcée pour éviter les erreurs de trajet par les transporteurs venant enlever les blocs.

Différentes solutions ont été étudiées pour l'emplacement de la plate-forme. La solution retenue (voir présentation) répond à beaucoup de critères et semble la mieux adaptée.

Suite à la demande de la préfecture d'un complément d'information permettant de juger des impacts paysagers, un dossier de photomontage leur a été transmis ainsi qu'au commissaire-enquêteur. Ce document était disponible lors de l'enquête publique.

Nous le joignons pour information aux deux riverains présents qui ont manifesté le souhait de l'avoir.

Cette plate-forme, comme cela est précisé dans le dossier, aura une superficie de 5 000 m² (100 m par 50 m). Le volume des blocs fabriqués sera au maximum de 5 500 m³ (580 blocs).

Eau

L'ensemble des puits actuellement surveillés continueront de l'être.

Le choix du puits situé sur le lieu-dit « La Pélivière » semble pertinent pour surveiller la nappe de l'autre versant et suivre l'impact sur la Mauditière.

MEAC a des objectifs de qualité fixés par l'AP avant tout rejet dans le milieu naturel « Le Jard ».

MEAC mettra en place un ou plusieurs bassins de collecte évolutif(s) en fond de fouille servant de bassin de décantation. Ceux-ci seront dimensionnés en fonction des surfaces de collecte et des volumes.

MEAC, dans l'intérêt collectif, est prêt à travailler en partenariat avec le syndicat du bassin de la Taude pour amener un débit maximum de 40 m³/h dans le Fondrieux depuis Le Jard.

La clôture du CLCS a été faite par Monsieur le Maire et s'est terminée autour d'un verre de l'amitié avec la remise par MEAC d'une vasque en Marbre du Bois Jourdan à la commune.

*P.J. : Présentation Powerpoint CLCS 2012 transmis à tous les présents
Présentation Powerpoint CLCS 2011 transmis aux deux riverains présents
Dossier photomontage de la plate-forme transmis aux deux riverains présents par courrier*

Commission Locale de Concertation et de Suivi - CLCS - Carrière de Bouère

Mars 11 Septembre 2012



Ordre du jour

1. Introduction par Monsieur le Maire
2. Rappel du contexte
3. Résultats environnementaux
4. Suivi « Charte de l'Unicem »
5. Retour sur questions enquête publique



1. Introduction

Ouverture par Monsieur le Maire de Bouère

Personnes invitées :

- Mairie Bouère
- Communauté de Communes du « Pays de Meslay-Grez »
- Sous Préfecture
- Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement
- Association « Mayenne Nature Environnement »
- Association « Entre Taude et Bellebranche »
- Syndicat du Bassin de la Taude

Nouveaux invités suite à l'enquête publique :

- 2 riverains : Mme DREYFUS et Mr ROQUEFEUIL



2. Rappel du contexte

- Carrière autorisée par Arrêtés Préfectoraux n° 2006-P-1827 et 2007-P-1109 valables jusqu'au 09/06/13
- AP n°2011116-0007 du 26 avril 2011 autorisation des deux méthodes d'exploitation par abatage à l'explosif et de type « roche ornementale »
- Tonnage autorisé : 62 500 tonnes (maximum 75 000 tonnes)
- Exploitation du 1^{er} avril au 15 octobre par groupe mobile ou sciage
- Evacuation :
 - Du produit issu de l'installation de traitement vers l'usine d'Erbray pour fabrication exclusive de charges minérales
 - Des blocs vers le Portugal



3. Nos résultats environnementaux

- La biodiversité
- Volumes exploités
- Eaux
 - Eaux pompées (volumes, mesures externes et internes)
 - Suivi des niveaux d'eau des puits
- Air
- Impact sonore
- Les vibrations
- Les incidents environnementaux
- La Protection de l'Environnement



3. Nos résultats environnementaux La biodiversité

Protection chiroptères

Pose d'abris pour chauves-souris au niveau des fours



3. Nos résultats environnementaux

La biodiversité

Zone de préservation des espèces

Préservation d'une station *Origanum vulgare*
Protection de la zone de reproduction du papillon
« Phengaris arion » contre le broutage des chèvres



Le Phengaris arion sur *Origulum vulgare*

Clôture électrique




3. Nos résultats environnementaux

Volumes exploités

	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Blocs en m³				166	262	
Tonnes vers usine	4 156	13 083	27 078	15 100	11 452	5 983

■ Commentaires:

- 2007 : Début du pompage des eaux, transfert de l'autorisation de Marbre du Bois Jourdan au Groupe Meac,
- 2008 : Début réel de l'exploitation
- 2009 : Exploitation sur palier du haut avec tirs de mines
- 2010 : Exploitation à partir de juillet par méthode « sciage »
- 2011 : exploitation à partir de juillet par méthode « sciage »
- 2012 : pas d'activité sciage , sortie produit vers usine




3. Nos résultats environnementaux


Eaux

Eaux pompées

	2008	2009	2010	2011
Volumes	510 000 m³	528 900 m³	615 566 m³	578 571 m³



Mise en place d'un nouveau compteur magnétique en 2009




3. Nos résultats environnementaux

Eaux

Eaux pompées

■ Analyses externes des eaux de pompage vers le Jard :

	Ph	Conductivité	MES	DCO	Hydrocarbure
		µs/cm	mg/l	mg/l	mg/l
	Limite réglementaire 8,5 (17h < 8,5)		Limite réglementaire 30 mg/l	Limite réglementaire 10 mg/l	Limite réglementaire 10 µg/l
17/03/10	7,83	686	4	11	< 0,1
20/07/10	7,94	673	8	< 5	< 0,1
04/07/11	7,92	636	25	< 5	< 0,1
09/01/12	7,74	587	2	< 10	< 0,1



3. Nos résultats environnementaux


Eaux

Eaux pompées

■ Analyses internes des eaux de pompage :

- Selon la procédure définie avec Monsieur BADIER

	Température		Conductivité	
	°C		µs/cm	
Lieu de prélèvement	Jetée dans le Jard	Sortie du Jard	Jetée dans le Jard	Sortie du Jard
20/07/10	18,5	17,6	710	530
13/12/10	7	4,5	340	490
04/07/11	19,9	17,4	490	510
09/01/12	10,9	9,5	600	480



3. Nos résultats environnementaux

Eaux

Eaux des puits

Suivi du puits de La Pélivière et des puits 2 et 5





3. Nos résultats environnementaux

Eaux


Eaux des puits

■ Profondeurs mesurées



L5 Petite-taie	
17/08/10	8,2 m
24/01/11	8,9 m
26/07/11	8,2 m
09/01/12	9,1 m



N°2 Château le Plessis	
20/07/10	6,8 m
24/01/11	4,7 m
26/07/11	5,4 m
09/01/12	5,7 m



N°5 Les Fours (M. DREYFUS)	
20/07/10	9,2 m
20/07/11	10,6 m
09/01/12	10,1 m

3. Nos résultats environnementaux

Air ambiant

Mesures des retombées de poussières (plaquettes) en 4 points sur une période de 15 jours






3. Nos résultats environnementaux

Air ambiant

Résultats des analyses en g/m³/mois

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Plaquette 1	2,2	2,36	0,95	1,37	0,68	3,42	
Plaquette 2	0,32	1,2	0,51	2,65	0,54	3,82	
Plaquette 3	1,28	0,98	1,39	1,04	0,54	2,34	
Plaquette 4	2,81	4,72	0,83	2,22	0,76	4,14	
Moyenne	1,65	2,08	0,93	1,72	0,66	3,39	


Retombées de poussières

3. Nos résultats environnementaux

Divers


- Mesures de bruit en date du 30 septembre 2010, conformes, les prochaines sont prévues en 2013
- Pas de recours au tir de mine en 2011 du fait de la nouvelle méthode d'exploitation par sciage
- Pas d'incident environnemental en 2011
- Pas d'activité sciage en 2012 mais transfert produit vers erbray



4. Un nouvel objectif, la Charte de l'Unicem


- L'Union Nationale des Industries de Carrières et d'Extraction Minérale
- Intérêt :
 - Un engagement volontaire de l'entreprise de concilier développement économique, respect de l'environnement et écoute des acteurs locaux
- Trois axes principaux :
 - Maîtriser ses impacts environnementaux
 - Mettre en œuvre une concertation constructive
 - Développer sa compétence environnementale
- Audit de positionnement réalisé le 9 septembre 2010
- Visite de suivi réalisé le 23 mai 2011
- Sur 42 points qualifiants applicables au site, nous avons obtenu 40 réponses positives, soit 95,2 % de bonnes pratiques
 - Sur le Chemin de progrès, le site MEAC BOUERE se situe à l'étape 4
- Point à améliorer : Aire de remplissage engins avec déboureur-séparateur à prévoir

OBJECTIF Niveau 4 en 2013 (soit > 95%)



5. La pérennisation de l'activité sur le site

- L'activité de sciage des blocs
- Notre volonté de renouveler l'autorisation actuelle



5. La pérennisation de l'activité sur le site Renouvellement autorisation

- Fin de l'autorisation actuelle en juin 2013
- Enquête publique du 18 juin au 19 juillet 2012
 - 7 visites
 - 2 courriers dont 1 contre
- Avis favorable * du commissaire-enquêteur le 22 août 2012
* des communes de Bouère, Grez en Bouère, St Brice
- Contenu de la demande :
 - Une activité historique
 - Une valorisation pour un produit spécifique (blocs)
 - Pas de changement de l'autorisation administrative actuelle
 - Aucun changement sur la surface d'extraction et le tonnage, il n'y aura donc pas d'impacts environnementaux supplémentaires
 - Intégration de l'activité sciage avec les mesures effectuées
 - Une nouvelle zone pour le stockage des blocs



5. La pérennisation de l'activité sur le site Notre volonté de renouveler l'autorisation



5. La pérennisation de l'activité sur le site Points soulevés lors de l'enquête

Plate-forme de stockage

- Emplacement de la plate-forme différent
 - Différents lieux ont été étudiés permettant de répondre aux points suivants :
 - Proximité du local social
 - Maintien du chemin de randonnée
 - Accès direct à la piste d'accès à la fosse
 - Absence de bois et espace déjà clôturé
- Perception visuelle
 - Un merlon et une haie seront implantés autour de plate-forme
- Produit stocké
 - En majorité, les blocs
 - Le produit à destination de l'usine d'Erbray sera pris, pour des raisons économiques, directement dans la fosse.



5. La pérennisation de l'activité sur le site Points soulevés lors de l'enquête

Rejets des eaux d'exhaure

- Un rejet d'un débit de 40 m³/h en période d'étiage à partir du Jard vers le Fondrieux
 - Moyens et surveillance à définir
- Le rejet des eaux vers le Jard semble être préconisé
- Maintien du suivi piézométrique des eaux souterraines



5. La pérennisation de l'activité sur le site Autres points soulevés

- Poussières :
 - Mesures des retombées des poussières dans l'environnement
 - Poussières non siliceuses et strictement carbonatées
- Bruit :
 - Engins équipés d'un bip de recul de type « cri du lynx »
 - Concasseur au fond de la fosse : plus l'exploitation avancera plus il sera positionné à une cote plus basse
 - Contrôles périodiques des niveaux sonores
- Circulation camions
 - Maintien de l'itinéraire actuel
 - Amélioration de la signalisation
- Risques incendie
 - Pas de risques supplémentaires + accès pompier au Jard
- Comité de suivi
 - Maintien du CLCS avec la participation de riverains
- Chemin pédestre
 - Impossible d'intégrer un chemin pédestre dans le périmètre existant
 - Possibilité le long de la clôture



Conclusion de Monsieur le Maire

